

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2026 à 20 heures

Présents : Mmes et MM. CHAPUT Christel, VALET Benoit, BINDAULT Adeline, BOURGOIN Rodolphe, KODYJASZ Murielle, DARRIET Jacques, PHILIPPON Stéphanie, BRIAUD Aurélie, LAVILLONNIERE Romain, DUCHIER Eloïse, AUMINI Clément, PUICHEVRIER Célian, MURITH Roseline, REDON Gilles, ROULLET Laurent.

## **1) Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme Adeline BINDAULT a été nommée secrétaire de séance.

## **2) Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2026**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

## **3) Financement du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Le Département de l'Indre sollicite notre participation au titre de l'année de 2026 au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD).

Ces deux dispositifs ont permis d'aider dans le département en 2025, 706 personnes au titre du FSL pour une dépense globale de 474 441,03 € et 61 jeunes au titre du FAJD pour une dépense globale de 23 320,23 €.

La participation pour la commune est calculée de la manière suivante :

- pour le FSL : la participation est établie selon le nombre de résidences principales, à hauteur de 1,66 € par résidence principale, soit 431,60 € pour la commune (source INSEE 2021) ;
- pour le FAJD : la participation est établie à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit une participation de 16,10 €, pour la commune (source INSEE 2021) comptant 23 jeunes d'après le recensement de population 2021.

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2026 respectivement :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1,66€ par résidence principale, soit 431,60€ (source INSEE recensement de la population 2021) ;
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire, soit 16,10€ qui correspond à 23 jeunes d'après le dernier recensement de la population 2021.

Pour le FAJD, M. Laurent ROULLET souhaite qu'il soit rajouté « Source INSEE 2021 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté au titre de l'année 2026.

## **4) Subventions aux associations**

La commission des finances qui s'est réunie le 14 avril dernier, propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

- Comité des Fêtes - La Châtre L'Anglin	:	2 500,00 €
- Société de Chasse - La Châtre L'Anglin	:	150,00 €
- Société de pêche « Le Devon »	:	150,00 €
- Anciens Ecoliers – La Châtre L'Anglin	:	150,00 €
- Association Randonneurs Val d'Anglin - Chaillac	:	50,00 €
- A.N.A.C.R. Canton de Saint-Benoît-du-Sault	:	60,00 €
- F.N.A.C.A. Comité de Parnac	:	60,00 €
- Ligue Contre Le Cancer – Comité de l'Indre	:	50,00 €
- Familles Rurales – La Châtre L'Anglin	:	200,00 €
- Choranimus – Saint-Benoît-du-Sault	:	40,00 €
- Coopérative scolaire du RPI Mouhet-La Châtre L'Anglin	:	1 000,00 €
→ Ecole maternelle (1 sortie d'une journée avec les CM) : 513,51 €		
→ Ecole primaire (1 sortie d'une journée Cp et CE) : 325,75 €		
- Association Gestionnaire de la MARPA - ROUSSINES	:	100,00 €
- Association Les Anciennes de L'Anglin – La Châtre L'Anglin	:	150,00 €

- Club Pongiste Saint-Cyprien – Saint Civran	:	50,00 €
- AFM TELETHON	:	200,00 €
- USA Cyclisme	:	50,00 €
- Association FCMO	:	50,00 €
- Saint Be Badminton	:	80,00 €
- Central Judo Club de Chaillac	:	100,00 €
- Collège St Benoit du Sault voyage à Londres (8 élèves)	:	400,00 €
- Voyages scolaires à Londres et en Norvège (Famille DEVERSON)	:	100,00 €
- Centre National de la Recherche Scientifique (traduction patois)	:	40,00 €
- Association des Jeunes Agriculteurs	:	50,00 €
- Les Restaurants du Cœur	:	50,00 €
- ASMOVA	:	100,00 €
- Voyages et activités pour les jeunes	:	3000,00 €

**TOTAL : 8 930,00 €**

Mme la Maire précise que le versement des subventions sera effectué sous condition de présentation d'une demande de subvention accompagnée du dernier bilan financier, du budget prévisionnel 2026, du numéro SIRET et d'un relevé d'identité bancaire.

Mme Adeline BINDAULT informe qu'une somme de 3 000,00 € est proposée dans le cadre de voyages scolaires et activités pour les jeunes. Cette « aide » est une façon d'inciter les enfants de la commune à pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Elle précise que les modalités d'attribution sont encore à définir en commission.

M. Laurent ROULLET informe qu'il existe déjà des aides pour les familles.

M. Benoit VALET rappelle que la commune fait une action pour les aînés (colis et repas), cette aide est une manière de faire une action similaire pour les enfants et les jeunes.

Mme Stéphanie PHILIPPON précise qu'il serait important que le montant attribué pour les aides des enfants et des jeunes soit identique pour tout le monde sans distinction.

M. Benoit VALET informe qu'il ne participera pas au vote en tant que Président du Comité des Fêtes de la commune.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances, sur proposition de Mme la Maire et après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'allouer les subventions ci-dessus pour 2026.

### **5) Budget principal 2026**

Mme la Maire présente le budget principal 2026 de la commune qui a été préparé avec les membres de la commission des finances le 14 avril dernier.

Elle rappelle qu'un document détaillé a été transmis aux élus le 16 avril.

Des explications ont été données sur divers chapitre et les évolutions constatées : concours divers, contributions directes et notamment le compte « fêtes et cérémonies ».

Suite à la dissolution en décembre 2025 du budget CCAS, le compte « fêtes et cérémonies » a été augmenté pour prévoir le repas et les colis pour les aînés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, adopte le budget principal 2026 de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 549 640,35 € en section de fonctionnement et à 110 109,90 € en section d'investissement.

### **6) Budget annexe lotissement 2026**

Avant de présenter le budget annexe du lotissement 2026, Mme la Maire informe qu'elle a rencontré le Conseiller Aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Le Blanc, M. Quatreville, avec ses adjoints.

Il nous demande un récapitulatif de l'historique du lotissement.

Il nous a également précisé qu'un budget pour le lotissement est obligatoire pour gérer les stocks de terrains, les dépenses et recettes...

Aujourd'hui, pour sortir du budget lotissement et ne pas impacter le budget de la commune, il faudrait vendre les terrains à environ 13,00 € HT du m<sup>2</sup>, donc si on vend moins cher forcément il y aura un déficit très important qui devra être supporté par le budget de la commune.

Il nous a également indiqué que la TVA à la marge, qui était appliquée jusque-là, n'est plus d'actualité, lorsqu'un terrain est vendu on applique la TVA à 20 %.

Après ces informations, Mme la Maire présente le budget annexe du lotissement 2026 et rappelle qu'un document détaillé a été transmis aux élus le 16 avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe lotissement 2026, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 219 233,54 € en section de fonctionnement et à 228 445,04 € en section d'investissement.

### **7) Commission communale des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit : MM et Mmes LAROCHE Christian, MAILLOCHON Francis, PACHAUD Nadine, MAQUIN Marie-Christine, DUBOIS Pascal, NEOLLIER Christine, CHAPUT Muriel, PERRIN Mariette, COURET Jérôme, GATEFAIT Loic, LAROSE Jean-Marc, AUDOUX Nicolas, AUZEMERY Jean-Paul, COUVREUR Johanna, LE DENMAT Cathy, LECHERVY Jean-Luc, PIQUARD Robert, FERBOURG Océane, WAKERNIE Jean-Marie, ROBERT DE MASSY Pascaline, DEVERSON Nathalie, GUILLOU Pascal, DELAUNE Didier, ROSSIN Romain.

M. Laurent ROULLET demande que les personnes soient informées.

Mme la Maire informe que les services des impôts nous ont indiqué que ce n'était pas nécessaire.

### **8) Indemnité pour frais de déplacement aux délégués des différents syndicats**

Mme la Maire propose au conseil municipal d'indemniser les frais de déplacements des élus, lorsqu'ils se rendent aux réunions des différents syndicats (SDEI, SYMCTOM...).

Au vu des prix du carburant, le fait d'assister aux réunions extérieures ne doit pas être un coût pour les élus.

Elle précise que le remboursement des frais de déplacement sera effectué sous condition de présentation de la convocation, d'un justificatif attestant sa présence, la carte grise du véhicule, l'attestation d'assurance et d'un relevé d'identité bancaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour verser une indemnité pour frais de déplacement aux délégués des différents syndicats.

### **9) Travaux de voirie – entrées de champs**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la participation de la commune à la réfection des entrées de champs des administrés (à leur demande) cela signifie que les agents techniques effectuent les têtes de buse sur une longueur de 6 mètres et l'administré prend en charge l'achat des buses.

Après étude de la situation par M. Rodolphe BOURGOIN, Mme la Maire propose de maintenir ce principe en ajoutant la possibilité pour un administré qui souhaite une entrée supérieure à 6 mètres, de lui facturer 50,00 € pour 3 mètres supplémentaires sur route ou chemin.

M. Laurent ROULLET se demande s'il ne faudrait pas augmenter afin de limiter les abus.

M. Rodolphe BOURGOIN indique que cela n'est pas nécessaire car cette somme de 50,00 € couvre les coûts supplémentaires.

Il indique aussi que chaque demande sera formulée par écrit avec un bon commande validé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **10) Informations – Questions diverses**

Informations transmises par Mme la Maire :

- devis pour remplacement de la table du conseil municipal et des chaises car sont en mauvais état et cela permettra de gagner de la place lors de cérémonies ;
- devis pour la réfection en peinture des murs de la salle du conseil municipal et de la salle des fêtes ;  
→ *Les devis seront étudiés en commission des bâtiments communaux avant décision du conseil municipal.*
- présentation de la convention de partenariat « commune associée » du PNR de la Brenne : à l'unanimité les membres du conseil municipal souhaitent attendre de savoir ce que cela apporterait à la commune et avoir les retours des différentes réunions auxquelles les délégués de la commune vont assister.
- demande de ramassage des encombrants : Mme la Maire va se renseigner auprès de Maximum et du Symctom pour savoir s'ils proposent ce type de service.
- la DDT de l'Indre nous demande notre avis sur un projet agrivoltaïque au lieudit Chabane sur la commune de Roussines : avis défavorable du conseil municipal.

M. Rodolphe BOURGOIN informe :

- chemin de Bloux : état des lieux fait avec l'entreprise CBL, remise en état du chemin correct par l'entreprise ;
- communal de La Forêt : un administré demande l'autorisation de prendre de la terre (environ 3 bennes) : autorisation accordée à l'unanimité des membres du conseil municipal, à condition que l'administré laisse l'endroit concerné propre pour faciliter l'entretien aux agents communaux ;
- conflit de voisinage à La Moudière pour stationnement gênant : M. Rodolphe BOURGOIN propose la solution suivante afin de sortir de ce conflit.
  - demander au 1<sup>er</sup> administré :
    - de déplacer le poteau de droite de 6m et posera 2 barrières de 7m pour obtenir une entrée de 14m de large ;
    - ne plus déposer ni matériel ni autres objets sur la partie communale jouxtant la propriété du 2<sup>ème</sup> administré.
  - demander au 2<sup>ème</sup> administré :
    - de ne plus garer leur voiture devant leur propriété sur la partie communale jusqu'au 30 juin 2026 les jours où 1<sup>er</sup> administré à une livraison ;
    - dans le cadre de cet accord et après réalisation des travaux par la commune, à ne plus gêner l'accès à la propriété du 1<sup>er</sup> administré.
  - La commune de La Châtre L'Anglin s'engage :
    - à poser une buse de 6m pour élargir l'entrée de 8m existante, faire les travaux nécessaire (tête de buse et tout venant) ;
    - à réaliser les travaux avant le 30 juin 2026 ;
    - à ne plus poser d'arrêté de stationnement à partir du moment où toutes les parties ont signés le protocole d'accord et le respectent.

L'ensemble du conseil municipal valide cette proposition.

Compte-rendu des différents syndicats :

- Collège de Saint-Benoît-du-Sault par M. Laurent ROULLET ;
- Eau Sonne et Abloux par M. Célian PUICHEVRIER ;
- Départemental d'Energies de l'Indre par M. Jacques DARRIET ;
- Transport Scolaire de Saint-Benoît-du-Sault par Mme Stéphanie PHILIPPON ;
- Transport Scolaire d'Argenton-sur-Creuse par Mme Stéphanie PHILIPPON et M. Gilles REDON ;
- RPI Mouhet – La Châtre L'Anglin par M. Benoit VALET ;

M. Benoit VALET transmet également un compte-rendu de la réunion de la CDC MOVA.

Une administrée demande la possibilité de continuer à mettre ses chevaux sur le communal du Soleil : accepté par l'ensemble du conseil municipal mais la personne doit fournir une attestation de responsabilité civile.